



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES

**RÈGLEMENT NO 240-20**

**Règlement 240-20 modifiant de règlement 239-19 relatif à la taxation 2020**

ATTENDU que le règlement numéro 239-19 Taxation 2020 est en vigueur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 7 dû à l'ajout d'un nouveau système d'installation septique dont la gestion diffère des autres équipements septiques ;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 4 février 2020 ;

ATTENDU QU'un dépôt de projet du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 4 février 2020 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du code municipal, une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION NO 2001-1191-9

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement no 240-20 modifiant de règlement 239-19 relatif à la taxation 2020 et que ce règlement décrète ce qui suit :

**Article 1**

Le règlement porte le titre suivant : *Règlement 240-20 modifiant le règlement 239.19 relatif à la taxation 2020*

**Article 2**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 3**

L'article 7 du règlement de taxation 2020 est modifié par l'addition des alinéas suivants :

La compensation annuelle lorsque qu'un immeuble possède une installation septique Hydro-Kinetic ou tout autres installations avec la même technologie, est de 59, 39 \$.

Les frais de vidange, transport et traitement des installations septiques Hydro-Kinetic ou autres installations de ce genre seront facturés au propriétaire selon le coût réel de la facture.

**Article 4**

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Jeannot Roy,  
Maire

---

Marie-Josée Mathieu,  
Directrice générale,  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion le 4 février 2020  
Dépôt du projet de règlement le 4 février 2020  
Adoption le 10 mars 2020  
Publication le 25 mars 2020